



RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON



66, Avenue des
Champs Elysées
75008 PARIS
France

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES

Siège social : 38 rue de Berri – Paris 75008 – France
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 24 458 750
euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30/09/2022

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES

Siège social : 38 rue de Berri – Paris 75008 – France
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 24 458 750 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du **01/04/2022 au 30/09/2022**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales du 06 janvier et 29 décembre 2021 nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés établis selon IAS 34 – Norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES, relatifs à la période du 01/04/2022 au 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de la direction générale. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.



RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON



66, Avenue des
Champs Elysées
75008 PARIS
France

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris, le 21/12/2022

Les Commissaires aux Comptes

RSM Rhône Alpes

A4 Partners

François de Bustamante

Marc Luccioni

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ML', with a horizontal line underneath.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30.09.2022

BILAN 30/09/2022

ACTIF (K€)

		30 septembre 2022	31 mars 2022
Immobilisations incorporelles	Note 3	11 540,7	11 014,5
Immobilisations corporelles		13,3	11,8
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 4	2 104,7	2 236,2
Actifs financiers non courants	Note 5	8 144,9	8 144,9
Impôts différés actifs	Note 21	-	-
Actifs non courants		21 803,7	21 407,4
Stocks	Note 6	2 615,6	2 828,5
Clients et comptes rattachés	Note 7	250,2	440,4
Autres actifs courants	Note 8	449,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	582,7	2 647,2
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Actifs courants		3 898,3	5 916,1
Total actif		25 702,0	27 323,5

PASSIF (K€)

		30 septembre 2022	31 mars 2022
Capital		24 458,8	24 258,8
Primes d'émission		-	-
Réserves consolidées		(7 040,3)	(10 446,8)
Résultat de l'exercice part Groupe		(694,7)	3 807,0
Capitaux propres Part du Groupe	Note 10	16 723,7	17 619,0
Intérêts minoritaires		241,1	206,6
Provisions pour risques et charges non courantes	Note 11	-	0,0
Dettes financières non courantes	Note 12	4 767,6	4 573,4
Impôts différés passifs		-	-
Dettes locatives long terme	Note 13	1 894,6	2 015,6
Autres passifs non courants	Note 14	-	-
Passifs non courants		6 662,3	6 589,0
Provisions pour risques et charges courantes	Note 11	-	-
Dettes financières courantes	Note 14	-	-
Dettes locatives court terme	Note 13	240,1	236,5
Dettes fournisseurs	Note 14	1 598,6	2 559,2
Autres passifs courants	Note 14	236,2	113,2
Passifs courants		2 074,9	2 908,9
Total passif		25 702,0	27 323,5

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers pour la période de 6 mois close le 30 septembre 2022 avec un total de bilan de 25 702,0€ et une perte nette de (694,7) K€.

n/a : non applicable

P&L 30/09/2022

(K€)		30 septembre 2022	30 septembre 2021
Chiffre d'affaires	Note 2.22	2 395,5	446,8
Autres Produits	Note 2.22	-	
Coût des ventes		(32,5)	0,8
MARGE BRUTE		2 363,0	447,6
Frais de recherche et développement	Note 16	(538,9)	(164,3)
Frais marketing et commerciaux	Note 17	(667,0)	-
Frais généraux et administratifs	Note 18	(569,3)	(148,4)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 17	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		587,8	134,9
Coûts de restructuration			
Autres produits et charges opérationnels	Note 18	(1 243,0)	-
RESULTAT OPERATIONNEL		(655,2)	134,9
Coût de l'endettement financier	Note 20	(94,4)	-
Autres produits et charges financiers	Note 20	57,0	-
Impôt sur les bénéfices	Note 21	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(692,6)	134,9
Résultat net des activités non poursuivies	Note 22	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(692,6)	134,9
Part attribuable au Groupe		(694,7)	96,3
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		2,1	38,6
Résultat de base par action (en euros)	Note 2.28	(0,003)	0,005
Résultat dilué par action (en euros)	Note 2.28	(0,003)	0,005

TABLEAU DE FLUX

(K€)	30 septembre 2022	31 mars 2022
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	(296,5)	1 341,5
dont activités poursuivies	(296,5)	1 341,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 865,1)	(21 469,6)
dont activités poursuivies	(1 865,1)	(21 469,6)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(527,7)	(11 026,3)
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	97,1	22 738,3
dont activités poursuivies	97,1	22 738,3
dont intérêts nets versés	(0,5)	(0,5)
Autres flux	-	-
Variation de la trésorerie nette	(2 064,5)	2 610,2

BASE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Crypto Blockchain Industries, SA ("CBI" ou la "Société") est une société de droit français.

L'exercice comptable court du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Les états financiers sont présentés au 30 septembre 2022 pour le premier semestre de l'année fiscale 2022-2023, soit du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022.

Le périmètre de consolidation (intitulé Le "Groupe") comprend CBI et 2 filiales, OP Productions et Free Reign East, comme indiqué en Note 2.1 ci-dessous.

Les états financiers sont présentés conformément aux principes comptables IFRS.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

CBI est une des rares sociétés offrant une approche globale d'investissement couvrant les principaux aspects de la blockchain. CBI, après une revue méticuleuse des projets, investit dans les aspects de la blockchain offrant les meilleures opportunités :

- Activités opérationnelles : CBI contrôle, seule ou en partenariat, l'activité (transport, jeux vidéo) ;
- Investissements : CBI investit dans des start-ups ; CBI investit aussi pour aider des sociétés à réussir leur transition vers le monde de la blockchain ;
- Droits de propriété intellectuelle : CBI peut investir dans des droits intellectuels (IPs), ou créer son propre portefeuille ;
- Gestion de portefeuille : CBI détient et gère des crypto-monnaies et des jetons, et détient aussi des actifs liquides comme des actions de sociétés cotées dans le domaine de la blockchain et des jeux vidéo.

La stratégie de CBI est d'investir dans des activités opérationnelles et des start-ups, ainsi que dans des crypto-monnaies et des jetons.

Pour offrir une flexibilité accrue et optimiser les chances de succès commercial, CBI offre aussi des options de paiement en devises traditionnelles lorsqu'une telle option est techniquement possible.

L'objectif de CBI est de faire progresser son portefeuille d'actifs, d'optimiser le retour sur investissement et d'opérer avec un niveau de frais fixes limité, se concentrant sur les meilleures opportunités de l'industrie. CBI utilise des techniques de financement avec effets de levier, tout en gardant comme priorité la constitution de garanties pour minimiser le niveau de risque.

La complémentarité de ces activités permet aussi la mise en œuvre de synergies.

CBI : Stratégie et développement d'un monde virtuel connecté et ouvert

Le cœur de l'activité est actuellement centré sur le développement d'AlphaVerse, un monde virtuel numérique au design soigné et aux nombreuses fonctionnalités. AlphaVerse est organisé autour d'une place centrale, le « Hub », qui connecte de nombreux univers dans le domaine des jeux et de l'Entertainment. AlphaVerse est une plateforme online Web3.0 ouverte et versatile qui propose des expériences de jeux et d'interaction, ainsi que la création et le partage de contenu. AlphaVerse fonctionne pour la partie traditionnelle avec des paiements en devises classiques, et pour la partie blockchain avec les principales cryptomonnaies ainsi que le jeton Crystal, la cryptomonnaie d'AlphaVerse. 600 millions d'unités du jeton Crystal ont été créées sur la blockchain avec de premières ventes privées déjà réalisées pour US\$ 1,8 million sur une base de valorisation de US\$ 50,0 millions pour l'intégralité des tokens Crystal (soit US\$ 0,083 par token Crystal).

Certains univers sont développés par CBI pour son propre compte, d'autres sont développés par CBI en association avec des partenaires, et d'autres par des tiers en vue d'être reliés à AlphaVerse au travers du Hub. Le Hub a fait l'objet d'une première ouverture en septembre 2022, pour une phase de test, qui a généré de nombreux retours positifs et enrichissants. Après une phase initiale de développement pendant laquelle la priorité a été donnée aux jeux vidéo, à la musique et au monde associatif, domaines de premier plan regroupant de vastes communautés internationales, les univers en cours de développement sont les suivants :

- **MetaCoaster** : un jeu de simulation de parc d'attraction sur la blockchain. Les utilisateurs pourront jouer en solo pour perfectionner leurs compétences ou participer à des concours mondiaux de construction de parcs et gagner des cryptos.
- **United At Home // Beat AlphaVerse** : un univers dédié à la musique électronique et à la philanthropie développé pour et avec le célèbre DJ et producteur de musique David Guetta notamment pour déployer son programme caritatif « United at Home » dans le métaverse.
- **HorYou AlphaVerse** : un métaverse dédié au bien social, à la durabilité et à la lutte contre le changement climatique. Construit en partenariat avec le réseau social Horyou et la Fondation Horyou.
- **Qtopia AlphaVerse** : un métaverse social pour la communauté LGBTQ et ses alliés pour se connecter les uns aux autres et aux marques de confiance. Dans Qtopia, les utilisateurs peuvent participer à des activités, des événements et des mini-jeux tout en redonnant à des œuvres caritatives importantes pour la communauté.
- **Artech AlphaVerse** : les nostalgiques des œuvres numériques des années 90 trouveront leur place dans Artech. Artech est un métaverse entièrement dédié à l'art numérique et aux artistes, où nous créons tout un écosystème d'art numérique avec des artistes, des galeries, des événements et des expositions grâce à l'utilisation des NFT et de la technologie blockchain.
- **Chi Modu AlphaVerse** : ce métaverse fournit un espace virtuel dédié à la vie et à l'œuvre de Chi Modu, un photographe légendaire, où les artistes émergents peuvent trouver l'inspiration et les ressources pour poursuivre leur rêve tout en redonnant à la communauté.
- **Xave World** : Xave AlphaVerse plonge l'utilisateur dans un monde virtuel ouvert en constantes expansion et évolution, où les fans de musique découvrent un nouveau monde rempli de musique, de spectacles incroyables, de festivals et d'événements. Ce métaverse est en cours d'acquisition par CBI, pour \$1 million principalement payé en actions CBI et une clause d'earn out.
- **Chain Games** : Chain Games est un réseau de jeu intégré à la blockchain qui offre des jeux d'adresse décentralisés, des concours basés sur des jeux Skill-Based et Play-to-Earn, permettant aux joueurs de gagner des crypto-devises en récompense de leurs efforts. Ce monde sera développé et opéré par Chain Games.
- **Rave Age** : Rave Age est consacré à la communauté de la musique rave et électronique, son histoire, ses chiffres clés et les dernières nouvelles de l'industrie. Les visiteurs du Rave Age AlphaVerse pourront regarder des vidéos, collecter des NFT et partager des expériences et du contenu liés à la culture rave et à la musique électronique. Les utilisateurs pourront organiser des

événements artistiques, tels que des festivals, des concerts et des expositions autour de la culture rave et de la communauté de la musique électronique.

- **Apex Islands** : Apex AlphaVerse est un sanctuaire animalier numérique propulsé par le métaverse où le public peut acheter des œuvres d'art numériques (NFTs) basées sur des animaux puissants, vivants et disparus. Ce monde est la propriété de Very Rare, LLC, qui le développe et l'opère.

Outre AlphaVerse, CBI investit et partage son expertise dans différents projets liés à la technologie blockchain. CBI a notamment investi dans quatre sociétés : deux jeux vidéo premium qui sont en cours d'adaptation pour y intégrer des technologies blockchain (OP Productions, LLC et Free Reign East, LLC), une société de place de marché dans le domaine du transport développant une solution basée sur la blockchain (National Carrier Exchange) et une agence de gestion des talents (Blockchain Artists Agency) qui s'adresse à des personnalités de tout horizon pour développer leur image sur la blockchain, notamment au travers de NFTs et d'outils d'animation communautaire.

L'objet social de CBI, conformément à l'article 2 des statuts, est, en France ou à l'étranger, directement ou indirectement :

- La création et la commercialisation d'actifs numériques notamment sur la blockchain ;
- La conception, la production, l'édition et la diffusion de tous produits et œuvres multimédia et audiovisuels, notamment de loisirs, qu'elle qu'en soit la forme et notamment sous forme de logiciels, de traitement de données ou de contenu -interactif ou non, sur tout support et à travers tout mode de communication actuel ou futur ;
- L'acquisition de toutes sociétés, entités, entreprises ou autre ayant une activité dans la blockchain ou susceptible d'évoluer en tout ou partie dans ce domaine quel que soit le type d'activité nommé ;
- La production de toutes sortes d'activités, de loisirs, de sports, d'audiovisuelles ou autres ;
- La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou autres droits réels ou personnels, notamment par voie de cession, de concession de licences, de brevets, de marques ou autres droits d'usage ;
- L'achat, la vente, la fourniture et plus généralement la diffusion de tous produits et services en liaison avec l'objet ci-dessus ;
- L'acquisition, la recherche de partenariats et la prise de participations, qu'elle qu'en soit la forme et notamment par voie de création, émission, souscription, apport, dans toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou aux produits et thèmes développés par la Société ;

et plus généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de faciliter le développement de la Société.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2021-2022 a permis à la Société d'établir les bases de son développement et de démarrer son activité.

L'année 2022-2023 sera marquée par l'ouverture du métaverse et la mise en place de fonctionnalités accrues.

Les faits marquants de la période sont les suivants :

1. **Changement de compartiment de cotation** : Le 3 août 2022 CBI a annoncé son Transfert effectif du groupe de cotation E1 (placement privé) à E2 (offre public) sur le marché Euronext Growth.
2. **Chain Games** : CBI a conclu le 26 juillet 2022 un accord de partenariat avec Chain Games éditeur du jeu Skill-Based and Play-to-Earn pour la création d'espaces dédiés à ses jeux et le

développement de contenu dans l'AlphaVerse avec une redevance de 2 millions de dollar US au profit de CBI.

CBI et Chain Games ont conclu une série d'accords, aux termes desquels :

- (i) la Société a vendu à Chain Games le droit de posséder un espace dans le Hub, pour un montant de 2 millions de US Dollars payés par Chain Games en tokens CHAIN
- (ii) la Société et Chain Games ont convenu de partager les revenus futurs générés dans cet espace du Hub
- (iii) Chain Games a convenu de développer un monde distinct, la Société ayant le droit de percevoir une partie des revenus générés par ce monde distinct
- (iv) la Société a retenu Chain Games en tant que conseiller stratégique sur les 5 prochaines années en échange d'actions CBI et de tokens CRY5

3. Avenant au contrat de liquidité contracté avec TSAF : Il a été procédé au 5 septembre 2022 au retrait de 200.000 euros en espèce du contrat de liquidité chez TSAF.

4. Ouverture de l'AlphaVerse : Le 21 septembre 2022, CBI a ouvert la partie centrale (le hub) de son métaverse AlphaVerse pour les premiers joueurs issus de sa communauté.

5. Remboursement du prêt de 2.000.000 actions CBI : La société a conclu le 29 juillet 2022 un avenant au contrat de prêt consenti le 21 avril 2022 par Ker Ventures SARL afin de rembourser par anticipation le prêt de 2 000.000 actions CBI par voie d'émission et de remise d'un nombre identique d'actions CBI.

6. Contrat de prêt de 5.000.000 actions CBI : La Société a conclu le 29 juillet 2022 un contrat de prêt pour 5 millions d'actions CBI avec son principal actionnaire, Ker Ventures, SARL. Le prêt est à court terme, évalué à 5 millions d'euros et rémunéré au taux d'intérêts de 2 % par an. Il s'agit d'une convention réglementée. Ce prêt sera mis en place ultérieurement, au fur et à mesure des besoins de la Société.

7. Conflit entre l'Ukraine et la Russie : Crypto Blockchain Industries (CBI) n'est pas exposé à la situation en Russie et en Ukraine. CBI n'a aucun fournisseur, client, employé, affilié ou lien financier avec la Russie et l'Ukraine.

NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2022, à l'exception des nouvelles règles et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2022-2023 et dont l'incidence sur les états financiers ne serait pas significative.

Les états financiers du Groupe sont présentés en milliers d'euros avec une décimale, sauf indication contraire. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux des tableaux.

Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe, c'est-à-dire dans lesquelles il a le pouvoir de décider des opérations financières et opérationnelles, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Ces sociétés sont les suivantes :

Société	Date de clôture	Pays	% contrôle		% intérêt	
			30/09/2022	31/03/2022	30/09/2022	31/03/2022
Filiales en activité						
OP Productions, LLC	31-déc	Etats Unis	77,27	77,27	77,27	77,27
Free Reign East, LLC	31-déc	Etats Unis	77,27	77,27	77,27	77,27

2.2. Changement de méthode de comptabilisation

Au 1^{er} avril 2021, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 – Contrats de location d'une durée de plus de 12 mois. L'incidence a été prise en compte de manière prospective, dans la mesure où le bail a été conclu en cours d'année.

2.3. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les taux de change en vigueur sont les suivants :

	30 septembre 2022		31 mars 2022		30 septembre 2021	
	taux de clôture	taux moyen	taux de clôture	taux moyen	taux de clôture	taux moyen
USD	0,9748	0,9904	1,1085	1,1010	1,1579	1,1920

2.4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activité non poursuivie

Non applicable.

2.5. Recours aux estimations

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les normes IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations, la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 rendent les estimations plus difficiles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur : les évaluations des actifs non courants, les valeurs recouvrables des impôts différés actifs, les provisions pour risques.

Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe.

2.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments tels que les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et les frais de développement de jeux vidéo.

Concessions

Les accords donnant à CBI le droit de recevoir une partie des revenus futurs ou profits futurs sont comptabilisés en tant que Concessions. Cette catégorie inclut, notamment, accords de *joint-venture agreements* avec des tiers aux termes desquels CBI est en charge de créer, promouvoir, et vendre les tokens en échange d'une fraction des revenus ou profits.

Licences

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimums annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.9, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans les postes « coût des ventes » si le jeu auquel est rattaché cette licence a été commercialisé et comptabilisé en « frais de recherche et développement » dans le cas contraire.

Coûts de développement des jeux vidéo

Voir Note 2.20.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 3 ans
- Mobilier et agencements et autres matériels : 3 à 10 ans

2.8. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation.

La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de financement. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

2.9. Test de dépréciation

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : Goodwill, immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles. Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors Goodwill) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indice de perte de valeur est observé.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La valeur terminale résulte de l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif déterminé sur la base du flux de trésorerie de la dernière année du business plan auquel a été appliqué un taux de croissance à long terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur.

Les pertes de valeur constatées sur les goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.10. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, d'instruments dérivés non qualifiés de couverture, de dépôts et de prêts, de valeurs mobilières de placement, de la trésorerie positive, des créances d'exploitation.

Les actifs financiers sont présentés en « non courants », excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés selon les cas en « actifs courants », ou en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont analysés en fonction du modèle économique et de ses objectifs :

- actifs évalués au coût amorti (actifs financiers détenus en vue d'encaisser les flux de trésorerie contractuels),
- actifs évalués à la juste valeur : actifs financiers détenus en vue de leur revente, et en vue d'encaisser les flux de trésorerie contractuels.

La classification dépend de la nature et de l'objectif de chaque actif financier, et est déterminée lors de sa comptabilisation initiale.

Au 30 septembre 2022, CBI est en attente du transfert de 1 000 actions de la société Cornucopias Technology PTE. LTD. Ces actions seront évaluées le jour du transfert à 1€ symbolique, sauf si CBI dispose d'éléments de valorisation établis par un tiers et reposant sur des éléments prévisionnels. Le transfert étant en cours, CBI n'a pas enregistré dans ses comptes la détention de ces actions, mais uniquement en engagement hors bilan.

2.11. Stocks

Le coût de création d'un seul NFT ou token est faible. Il correspond au coût de création de la collection (minime sur BSC ou Polygon) et au temps passé (généralement 8 heures pour toute collection de NFTs ou un nouveau jeton).

Les coûts facturés par les développeurs pour la création des jetons et des NFTs sont comptabilisés en stock et passés en charges au fur et à mesure que les NFTs sont vendus. Le solde est comptabilisé en immobilisations incorporelles et amorti sur la durée d'utilité des actifs.

Les coûts de création suivants ont été établis :

- CRY5 : Le coût de production facturé par les développeurs était de 600 euros, correspondant au temps passé à créer ces jetons. Soit 0,01 euro pour 10 000 CRY5.
- LIGHTS : le coût de production facturé par les développeurs était plus proche de 1 800 euros car le contrat était plus complexe à rédiger pour créer les 18 milliards de jetons LIGHTS. Soit 0,001 euro pour 10 000 LIGHTS.
- NFT Standard : Le coût de production dépend de la valeur, de la qualité des actifs, du nombre d'éléments de la collection. Ces coûts sont estimés à 0,01 centime d'euro par NFT standard, correspondant au coût de production facturé par les développeurs.

Le coût de transfert des jetons et tokens est payé directement sur la blockchain et comptabilisé en charges.

Les mouvements de provision pour dépréciation des stocks figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » dans la mesure où elle couvre des évolutions sur plusieurs exercices comptables.

Le détail des stocks figure à la note 6 ci-dessous

2.12. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

La norme IFRS 9 requiert une comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a effectué ainsi, une revue de ses créances clients fondée sur l'analyse des risques pays et de la probabilité de défaut des contreparties. Cette revue ne génère pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.13. Crypto-devises et transactions rattachées

Les jetons détenus par la Société sont enregistrés en « Stock », dans la rubrique « Actif circulant », conformément à la position de juin 2019 de l'IFRS IC.

Le portefeuille de jetons est comptabilisé au coût d'acquisition.

Le portefeuille est évalué ligne par ligne, chaque crypto-monnaie étant évaluée sur la base de différents prix moyens pondérés en fonction des volumes afin de refléter la valeur de chaque crypto-monnaie global. Si la valeur de la crypto-monnaie dépasse son coût d'acquisition, aucun profit latent n'est comptabilisé. Si la valeur de la crypto-monnaie est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

Il n'y a pas d'obligations explicites ou implicites relatives aux souscripteurs et détenteurs des tokens. Par conséquent, les montants perçus dans le cadre de ces services sont comptabilisés en autres produits.

2.14. Trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.15. Paiements en actions

Le Groupe effectue des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres.

La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

2.16. Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.17. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et avantages assimilés est non significatif.

2.18. Passifs et instruments financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes d'exploitation.

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés en « passifs courants ».

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt.

Prêt d'actionnaire

Ces prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale, puis évalués ultérieurement en fonction des montants amortis.

Dettes sur contrats de location

Voir Note 2.8.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.19. Reconnaissance du revenu - produit des activités ordinaires

Revenus des jeux

CBI tire son chiffre d'affaires de la vente de jetons, NFTs et autres jeux. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en rapportant au mois considéré le chiffre d'affaires déclaré par les distributeurs ou agents pour cette même période.

Pour chaque contrat conclu, CBI s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaître le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les plateformes :

- Responsabilité dans la transaction ;
- Risque de stockage ;
- Liberté de détermination du prix ;
- Détermination des spécifications du bien ;
- Risque de crédit.

Sur la base de ces critères, l'activité est comptabilisée en « Autres Revenus ».

Revenu des ventes de jetons Crystal (« CRYSTAL »)

Les ventes sont comptabilisées en tant que produits.

Les variations entre la date de facturation et la date d'encaissement sont enregistrées en produits/charges financiers.

Les variations entre la date de collecte et la date de clôture sont analysées dans le cadre de la valorisation du portefeuille en fin de période.

Revenus de la vente de jetons non fongibles (« NFTs »)

La vente est constatée à la date de signature de la vente.

Les ventes sont enregistrées comme revenus.

Les variations entre la date de facturation et la date d'encaissement sont enregistrées en produits/charges financiers.

Les fluctuations entre la date de collecte et la date de clôture sont analysées dans le cadre de la valorisation du portefeuille en fin de période.

Revenus des licences de marque

Les revenus liés aux licences de marques sont étalés sur la durée du contrat.

Pour les contrats de licence de marque, les sommes perçues non remboursables ou dont le versement est garanti sont constatées sur la durée de la licence.

Revenus des licences de jeux AlphaVerse et autres

Le chiffre d'affaires correspondant aux minima garantis perçus par CBI pour les contrats de licence de jeux relatifs à un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle, tel que l'AlphaVerse, est reconnu au moment où la licence est accordée et où le client peut utiliser et bénéficier des avantages de la licence, c'est-à-dire une fois que CBI n'a plus d'obligations significatives à sa charge.

Cette reconnaissance du revenu se fait après avoir évalué la recouvrabilité des créances, en fonction de l'intention et de la capacité de paiement du client, condition nécessaire pour comptabiliser les montants en chiffre d'affaires.

S'il existe une obligation à la charge sur CBI, les produits sont différés et comptabilisés uniquement lorsque l'obligation a été remplie.

2.20. Frais de recherche et développement

Valeur Brute

Les frais de recherche et développement sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) L'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;

- 3) La capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) La capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs ;
- 5) La disposition de l'entreprise des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) La capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement ne répondant pas à ces critères restent enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable résiduelle est comparée aux prévisions de ventes futures auxquelles s'appliquent les conditions du contrat. Si ces projections de chiffre d'affaires s'avèrent inférieures, une provision pour dépréciation complémentaire est comptabilisée en conséquence.

Le Groupe ne bénéficie pas directement de crédits d'impôt recherche.

Amortissements pour frais de R&D

Une partie des dépenses facturées par les développeurs est affectée aux NFTs et comptabilisée en stock (Voir « Reconnaissance du chiffre d'affaires »).

Le solde est réparti comme suit :

- 1) 40 % au moteur et aux systèmes backend, amortis à compter de la date de lancement sur 7 ans (similaire au cycle des consoles propriétaires Xbox et Sony PlayStation) ;
- 2) 60 % au contenu et aux opérations live, amorties à compter de la date de lancement sur 5 ans.

2.21. Frais marketing et commerciaux

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

2.22. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- Des plus et moins-values de cessions d'actifs non financiers autres que les droits de propriété intellectuelle ;
- Des restructurations ;
- Des pertes de valeur des goodwill ou des produits de badwill ;
- Des litiges ou événements très inhabituels.

2.23. Produits et charges financières

Coût de l'endettement financier

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;

- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charge financiers » inclut les éléments suivants :

- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- L'effet d'actualisation des provisions ;
- Les plus et moins-values de cessions d'actifs financiers ;
- Résultat de change.

2.24. Taxes

La Société comptabilise les impôts dus conformément à la réglementation applicable.

2.25. Résultat par action

La Société présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action correspond au résultat net de la Société rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

Le nombre d'actions pris en référence est le nombre d'actions à la date du présent document et au 30 septembre 2022.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de la Société retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 septembre 2022, les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

(K€)	31 mars 2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	30 septembre 2022
Logiciels	1 794,2	449,0		2 243,2
Autres immobilisations incorporelles	9 220,3	77,2	-	9 297,5
Total valeur brute	11 014,5	526,2	-	11 540,7
Total amortissements	-	-	-	-
Valeur nette immobilisations incorporelles	11 014,5	526,2	-	11 540,7

NOTE 4 – DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX BAUX

Au 30 septembre 2022, les droits ont été évalués en application de l'IFRS 16.

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée des coûts de transactions directement liés à l'acquisition dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat. La Société considère 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti
- Juste valeur en contre partie des autres éléments du résultat global (JVOCI)
- Juste valeur par résultat

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Le coût amorti ne peut s'appliquer qu'aux instruments de créances : prêts, créances, dépôts notamment. Il correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale diminuée des pertes de valeurs éventuelles.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI. Lors de la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées en OCI sont reclassées en résultat.

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en OCI et ne sont jamais reclassées en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers non courants évalués au coût amorti sont principalement constitués de :

- dépôts et garanties ;

Les créances commerciales, dont l'échéance est supérieure à un an, comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(K€)	31 mars 2022	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	30 septembre 2022
Titres de participation	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances rattachées	-	-	-	-	-
NCX	8 069,9	-	-	-	8 069,9
Dépôts	75,0	-	-	-	75,0
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total valeur brute	8 144,9	-	-	-	8 144,9
Total provisions	-	-	-	-	-
Total valeur nette	8 144,9	-	-	-	8 144,9

(K€)	31 mars 2022	Dotations	Reprises	Impact change	30 septembre 2022
Titres de participation	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances rattachées	-	-	-	-	-
NCX	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total provisions	-	-	-	-	-

5.2. Information sur le bilan

Les instruments financiers sont constitués d'actifs, de produits dérivés et de passifs.

Le tableau suivant présente ces différents actifs ainsi que leurs arrivés à maturité :

Au 30 septembre 2022 (K€)	Valeur nette	Planning		
		Moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Retraitement IFRS 16	2 104,7	2 104,7	-	-
Immobilisations financières	8 144,9	8 144,9	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 249,6	10 249,6	-	-
Prêt d'actionnaire	4 767,6	150,0	4 617,6	-
Retraitement IFRS 16	2 134,7	240,1	1 894,6	-
Dettes fournisseurs	1 598,6	1 598,6	-	-
Autres passifs courants	236,2	236,2	-	-
PASSIFS FINANCIERS	8 737,2	2 224,9	6 512,3	-

Le prêt de l'actionnaire à une échéance de cinq (5) ans, est remboursable in fine et porte intérêt au taux légal, sauf une partie de passif courant pour 150,0 K€.

L'application de la norme IFRS 16 (retraitement des contrats de location) conduit à la comptabilisation d'un passif comptable de 2 134,7K€ (dont 1 894,6 K€ sont classés en passif à long terme, le solde étant classé en passif à court terme).

NOTE 6 – STOCKS

Token	# Tokens	Prix de marché/Unité US\$	Prix de marché/Total US\$	Prix de marché Euro	Prix de Revient Euro	Provision Euro	Provision sur réserves Euro	Valeur Nette Euro
	A	B	A*B	C = A*B 1,0259	D	E = C - D (If < 0)		D-E
ETH	124,85	\$1332,5000	\$166,359,10	170 659,73 €	488 265,73 €	-317 606,00 €		170 659,73 €
USDT	51 050,73	\$1,0000	\$51 050,73	52 370,47 €	45 530,24 €	6 840,23 €		52 370,47 €
BTC	26,98	\$19416,6800	\$523 862,03	537 404,62 €	1 160 681,88 €	-623 277,26 €		537 404,62 €
USDC	261 952,00	\$1,0000	\$261 952,00	268 723,84 €	195 655,30 €	73 068,54 €		268 723,84 €
CHAIN GAMES	54 095 429,00	\$0,0253	\$1 370 778,17	1 406 214,78 €	1 970 055,16 €	-563 840,38 €		1 406 214,78 €
BNB	0,51	\$282,2900	\$143,69	147,40 €	84,15 €	63,25 €		147,40 €
WETH	0,98	\$1332,5000	\$1 309,57	1 343,42 €	2 336,15 €	-992,73 €		1 343,42 €
MATIC	957,36	\$0,7732	\$438,68	450,02 €	349,59 €	100,43 €		450,02 €
COP1	4 800 001,00	\$0,0129	\$62 064,01	63 668,46 €	62 872,02 €	796,44 €		63 668,46 €
ATRI	30 328 489,00	\$0,0036	\$110 600,71	113 459,89 €	696 542,39 €	0,00 €	-583 082,50 €	113 459,89 €
CRYS	493 760 000,00	\$0,0833	\$41 145 020,80	42 208 679,52 €	493,76 €	0,00 €		493,76 €
LIGHTS	6 520 000 000,00	\$0,0025	\$16 300 000,00	16 721 378,74 €	652,00 €	0,00 €		652,00 €
TOTAL			\$99 993 579,48	61 544 500,91 €	4 623 518,37 €	-1 424 847,46 €	-583 082,50 €	2 615 588,40 €

Le tableau ci-dessus présente l'état des stocks de tokens à la fin de la période.

NOTE 7 – COMPTES CLIENTS ET RATTACHÉS

Le poste « Créances clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, le cas échéant, est de 250,2€ au 30 septembre 2022. Au 30 septembre 2022, le solde des créances clients correspond à des créances supérieures à 6 mois en instance de recouvrement.

(K€)	30 septembre 2022	31 mars 2022
Créances Clients et comptes rattachés	250,2	440,4
Provisions pour dépréciation	-	-
Valeur nette	250,2	440,4

Le nombre restreint de clients permet une revue régulière des créances clients. Lorsqu'un retard de paiement est constaté, une analyse est menée portant notamment sur les critères d'antériorité de la créance, la situation financière du client, la négociation éventuelle d'un plan de règlement, des garanties reçues et éventuellement une assurance-crédit afin de déterminer la valeur recouvrable. L'écart éventuel entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant par une dotation aux provisions. Une perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et est alors comptabilisée en perte.

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(K€)	30 septembre 2022	31 mars 2022
Inventaire de crypto-monnaies et NFTs	2 615,6	2 828,5
Créances clients	250,2	440,4
Actifs financiers courants	-	-
Ecart de conversion	2,5	-
Autres	447,3	-
Autres actifs courants	3 315,6	3 268,9

NOTE 9 – TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent (i) la trésorerie (caisse et dépôts à vue) de 582,7 K€ et (ii) les équivalents de trésorerie (placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur) évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

(K€)	30 septembre 2022	31 mars 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	582,7	2 647,2
Placements à court terme	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	582,7	2 647,2

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

10.1. Capital social

Actions ordinaires

Au 30 septembre 2022, le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève à 24 458 750€ divisé en 244 587 500 actions d'une valeur nominale de 0,10 €. Le nombre de droits de vote attribués aux actions de la Société est de 244 587 500.

Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

31 mars 2022		242 587 500
31/08/2022	Remboursement prêt d'actions	2 000 000
30 septembre 2022		244 587 500

A la date du présent document, la répartition des actionnaires détenant plus de 2 % du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	#	%	#	%
Ker Ventures, SARL	226 392 425	92,56%	226 392 425	92,56%
Ker Ventures, LLC	205 999	0,08%	205 999	0,08%
Total F. Chesnais	226 598 424	92,65%	9 580 999	92,65%
Autres actionnaires	17 989 076	7,35%	17 989 076	7,35%
Total	244 587 500	100,00%	224 392 425	100,00%

Les actions nominatives peuvent bénéficier d'un droit de vote double si elles sont détenues depuis au moins deux ans. A la date du présent document, aucune action ne bénéficie d'un droit de vote double.

Il n'y a pas d'autres actionnaires qui possèdent directement, indirectement ou conjointement 2 % ou plus du capital émis ou des droits de vote de la Société.

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext depuis le 26 octobre 2021. Le ticker est ALCBI.

Chaque action donne droit à une voix pour chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues par un même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Dividendes

Le Conseil d'administration peut proposer la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société jusqu'à concurrence du montant total du bénéfice et des réserves distribuables de la Société. Ces distributions sont effectuées selon la décision des actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale. La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois dernières années.

10.2. Actions propres

Au 30 septembre 2022, la Société détient à 2 136 500 actions propres, soit 1 750 000 en actions propres et le solde au travers du contrat de liquidité TSAF.

10.3. Plan de stock-options

Au 30 septembre 2022, CBI n'a pas de plan de stock-options.

10.4. Autres instruments dilutifs

Au 30 septembre 2022, il n'existe aucun instrument dilutif en termes de capital.

La Société avait émis un warrant au profit d'Atari, permettant à cette dernière d'acquérir 5 % du capital de CBI à la valeur nominale, soit 0,10 euro par action. Ce warrant a été racheté et annulé aux termes de l'accord conclu avec Atari en date du 29 mars 2022.

Au 31 mars 2022, le coût d'acquisition de ce warrant s'élevait à 10 716,9K€. Ce montant a été imputé sur les fonds propres du Groupe en application des normes IFRS.

Au 30 septembre 2022, une dépréciation complémentaire des tokens ATRI a été constatée dans les comptes de CBI pour un montant de 583K€. Cette dépréciation correspond à complément du prix d'acquisition du warrant. Elle a fait l'objet d'un reclassement tel qu'effectuée pour l'exercice clos au 31 mars 2022.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales.

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions), les actions revenant à Chain Games (note 1.2) ont fait l'objet d'un retraitement. Le traitement appliqué est le suivant :

- 1) Débit du compte de charge en contrepartie des comptes de fonds propres pour la valeur du service au prorata temporis (66,8K euros au 30/09/2022)
- 2) Neutralisation des actions détenus en auto contrôle utilisés pour le paiement
- 3) Annulation du reliquat des actions détenus en auto contrôle dans la variation des capitaux propres

NOTE 12 – DETTE

12.1. Analyse de la dette par type

Les dettes sont décrites en Note 5.2.

12.2. Analyse de la dette par taux d'intérêt (fixe – flottant)

La dette porte intérêt à taux fixe.

NOTE 13 – DETTES LOCATIVES COURANTES / NON COURANTES

Voir Note 5.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs sont décrits en Note 5.2.

NOTE 15 – PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES & INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est défini comme une composante d'une entité :

- Qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité) ;
- Dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

CBI opère dans un seul secteur d'activité (blockchain).

L'activité de la Société est appréhendée actuellement dans sa globalité, au sein d'un secteur opérationnel unique représentatif de son unité génératrice de trésorerie (UGT). Les indicateurs de gestion suivis régulièrement par le principal décideur opérationnel ('PDO') sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net.

NOTE 16 – CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES

À des fins de comparaison avec les autres acteurs du secteur, la Société présente son compte de résultat consolidé par fonction.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche & développement s'analysent comme suit :

(K€)	30 septembre 2022	30 septembre 2021
R&D immobilisée	(538,9)	(164,3)
Amortissements	-	-
R&D non immobilisée*	-	-
Total dépenses R&D	(538,9)	(164,3)

Frais marketing et commerciaux

Les frais marketing et commerciaux se sont élevés à 667K€ au cours des 6 derniers mois.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs pour la période se sont élevés à 569,3 K€, contre 148,4K€ pour le premier semestre de l'exercice 2022.

Au 30 septembre 2022, le montant des autres produits et charges d'exploitation était nul au cours de la période.

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Au 30 septembre 2022, les autres produits et charges se sont élevés à -1 243,0 K€. Cette perte correspond à la variation de la dépréciation des tokens à la date de clôture semestrielle.

Il n'y avait aucune dépréciation de token au 30 septembre 2021.

Au 30 septembre 2022, cette provision a été enregistrée dans la catégorie des « Autres produits et charges opérationnels » qui donne une meilleure interprétation financière sur les mouvements de cette provision qui intègre des variations pluri-annuelles et reflète à la fois des mouvements de marché à court terme et à long terme.

Au 31 mars 2022, une provision pour dépréciation de tokens d'un montant de 0,1 M€ avait été comptabilisée en « Coûts des ventes » et cette modification n'a aucune incidence sur la comparabilité des comptes semestriels.

NOTE 19 – RÉSULTAT FINANCIER NET (CHARGE)

Au 30 septembre 2022, le résultat financier net est de (37,4) K€ sur la période. Cette perte correspond à la vente d'actions d'auto-contrôle dans le cadre du contrat de liquidité géré par TSAF, société gestionnaire dudit contrat, au retraitement du contrat de location selon la norme IFRS 16 et aux intérêts de compte courant d'associés.

NOTE 20 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

20.1. Analyse de la charge d'impôt

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôt au titre de la période close le 30 septembre 2022.

20.2. Analyse des impôts différés

Le Groupe n'a pas enregistré d'impôts différés au titre de la période close le 30 septembre 2022.

NOTE 21 – OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

21.1. Résultat net d'opérations avec des parties liées

Le Groupe n'a pas enregistré de résultat net d'opérations avec des parties liées au titre de la période close le 30 septembre 2022.

21.2. Actifs et passifs destinés à la vente

Au 30 septembre 2022, il n'y a pas d'actifs ou de passifs destinés à être vendus.

NOTE 22 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

22.1. Engagements donnés

Au 30 septembre 2022, il n'y a pas d'engagements donnés.

22.2. Engagements reçus

Au 30 septembre 2022, CBI est en attente du transfert de 1 000 actions de la société Cornucopias Technology PTE, LTD. Le transfert des actions étant en cours, CBI a ainsi constaté un engagement hors-bilan à recevoir. Ces actions sont évaluées à 1€ symbolique, dans l'attente d'éléments d'informations complémentaires.

NOTE 23 – GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

La société holding est responsable de la gestion des risques en fonction du contexte des marchés financiers et des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées en fonction des lois locales et de l'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent conclure des contrats directement avec les banques locales sous la supervision de la société holding CBI SA et conformément aux procédures et politiques de la Société.

23.1. Risques de change

Pour les risques de change liés au financement des filiales, ils sont concentrés au niveau de la Société mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Au 30 septembre 2022, la Société n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants.

Chacune des principales zones monétaires (euro, dollar américain) est globalement équilibrée entre les entrées et les sorties de fonds. Pour cette raison, la Société n'a pas mis en place une politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Néanmoins, étant donné que les états financiers de la Société sont présentés en euros, les actifs, les passifs, les produits et les charges qui sont initialement enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux de change applicable avant d'être inclus dans les états financiers de la Société.

Si l'Euro s'apprécie par rapport à toute autre devise, la valeur en Euro des actifs, passifs, revenus et dépenses de la Société initialement libellés dans une autre devise diminuera. L'inverse est vrai si l'euro se déprécie. Par conséquent, les variations du taux de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs, revenus et dépenses de la Société en dehors de la zone monétaire, même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de change le plus important concerne les revenus et les bénéfices des filiales qui enregistrent initialement leurs transactions en dollars américains et les actifs incorporels de la Société libellés en dollars américains. Une évolution défavorable du taux de change euro/dollar n'aurait pas d'impact significatif sur la position de change globale.

23.2. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas de politique de gestion de son risque de taux d'intérêt.

23.3. Risques de crédit

La Société considère que, compte tenu de la qualité des contreparties, le risque de contrepartie sur les ventes est limité. En outre, les procédures de gestion du risque commercial ont permis de s'assurer qu'il n'y a pas de concentration excessive du risque de crédit.

23.4. Risque lié à l'inflation

La Société a décidé d'attirer l'attention du public sur le risque inflationniste. L'accélération de la hausse des prix de l'énergie et de certaines matières premières a mené à une inflation qui a atteint 5,6 % à fin septembre 2022 (source INSEE) dans la zone Euro. Les principaux postes de dépense de la Société impactés par ce risque sont la masse salariale et le coût des prestataires externes. La Société devrait être en mesure de répercuter ces hausses de coûts sur la tarification de ses services. L'exposition de la Société à ce risque est donc moyenne.

23.5. Risque lié à des dépôts sur des plateformes d'échange

La Société a décidé d'attirer l'attention du public sur le risque de faillite de plateformes d'échange. En effet, il est apparu que la solvabilité de certaines plateformes était très faible, voire inexistante ainsi que l'illustre la faillite de la plateforme FTX. La Société ne fait aucun dépôt significatif de cryptos sur des plateformes d'échange détenues par des tiers, donc l'exposition de la Société à ce risque est faible à la date de clôture des comptes.

NOTE 24 – PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers qui est susceptible d'entraîner une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être effectuée. La part d'une provision à moins d'un an est comptabilisée en courant, le solde étant classé en non courant.

En dehors des éventualités mentionnées dans le présent document et pour lesquelles des provisions ont été constituées, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, y compris toute procédure ou menace de procédure en cours, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

NOTE 25 – CONVENTIONS REGLEMENTÉES

La société a conclu le 29 juillet 2022 un avenant au contrat de prêt consenti le 21 avril 2022 par Ker Ventures SARL afin de rembourser par anticipation le prêt de 2 000.000 actions CBI.

La Société a conclu le 29 juillet 2022 un contrat de prêt pour 5 millions d'actions CBI avec ses principaux actionnaires, Ker Ventures, SARL. Le prêt est à court terme, évalué à 5 millions d'euros et rémunéré au taux d'intérêts de 2 % par an. Il s'agit d'une convention réglementée. Ce prêt sera mis en place ultérieurement, au fur et à mesure des besoins de la Société.

NOTE 26 – RÉMUNERATION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Les mandataires sociaux de CBI sont ses administrateurs, et le Directeur général est le seul administrateur à avoir une fonction exécutive.

L'Assemblée Générale approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables de l'enveloppe globale de rémunération et des avantages de toute nature à attribuer aux mandataires sociaux de la Société conformément à l'article L.225-37-2 du code de commerce.

Rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2022-2023

Rémunération fixe annuelle

M. Frédéric Chesnais perçoit une rémunération fixe mensuelle de vingt-cinq mille (25 000) euros. Toutefois, M. Frédéric Chesnais étant un consultant, la Société lui verse l'intégralité du coût qui serait supporté par la Société s'il était salarié, et M. Frédéric Chesnais prend lui-même en charge toute protection sociale,

régime de retraite et/ou cotisations sociales. Le montant brut ainsi versé par la Société s'élève à quarante-deux mille (42 000) euros, et ce montant est versé soit à M. Frédéric Chesnais et/ou à une entité que M. Frédéric Chesnais contrôle, en fonction de la localisation et/ou du lieu de travail de M. Frédéric Chesnais.

Rémunération variable / Options

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à la recommandation du comité de nomination et de rémunération, d'allouer à l'équipe de gestion un pool d'intérêt différé de 20 % pour chaque investissement, généré par la Société avec un taux de rendement minimal de 10 %. M. Frédéric Chesnais se voit attribuer 40 % de ce pool, le reste étant attribué à l'équipe d'investissement et au Conseil d'administration. Les membres de cette équipe de gestion sont sélectionnés de temps à autre par le comité de rémunération et de nomination. La répartition entre les membres de cette équipe de gestion est décidée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination. Aucun paiement n'a été décidé ou versé au titre de l'exercice 2021-2022.

Le Conseil d'administration a également décidé, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, d'allouer un bonus annuel discrétionnaire pouvant représenter (sauf circonstances exceptionnelles) entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe annuelle versée, intégrant les éléments suivants : niveau de chiffre d'affaires, marge d'EBITDA, cash généré, performance du cours de l'action, croissance du bénéfice net récurrent par action, ce qui permet de prendre en compte tous les autres éléments du compte de résultat, ainsi que divers critères objectifs liés à l'activité, en plus du retour sur investissement alloué au titre du paragraphe précédent. Aucun bonus n'a été décidé ou versé au titre de l'exercice 2021-2022.

En outre, dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer des options sur actions dans le cadre d'un plan d'options.

Par ailleurs, il était prévu de verser à M. Frédéric Chesnais une prime fixe de 250 000 euros (majorée pour prendre en compte les frais correspondants à la protection sociale, régime de retraite et/ou cotisations sociales dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus pour sa rémunération mensuelle, soit un coût total de 420 000 euros, en cas de cotation des actions de la Société. Cette prime a été versée au cours de l'année 2022-2023 compte tenu de la cotation des actions de la Société intervenue fin 2021.

Enfin, en cas de création d'une crypto-monnaie par la Société, quinze pour cent (15 %) seront réservés à la rémunération de l'équipe de direction, dont huit pour cent (8 %) pour le Directeur général. Ces allocations se font au fur et à mesure des créations.

Rémunération due au titre des mandats d'administrateur

Voir le paragraphe suivant.

Rémunération des administrateurs

Rémunération fixe annuelle

Il n'y a pas de rémunération fixe.

Rémunération due au titre des fonctions d'administrateur

Les administrateurs reçoivent une rémunération pour leur mandat (anciennement "jetons de présence"). L'enveloppe maximale de la rémunération à répartir entre les administrateurs est votée par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité de nomination et de rémunération, en tenant compte des intérêts de la Société.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2023 et 31 mars 2024, le Conseil d'administration a fixé, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale délibérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, une rémunération de 137.500 euros pour chaque administrateur par exercice, soit un total de 275.000 euros pour la période considérée. Il est convenu que cette somme devra obligatoirement être utilisée par les administrateurs pour acquérir des actions de la Société et les conserver sur le long terme. M. Frédéric Chesnais n'est pas éligible à cette rémunération mais à une somme fixe de 25.000 euros.

Enfin, en cas de création d'une crypto-monnaie par la Société, cinq pour cent (5,0 %) seront réservés à la rémunération des administrateurs, dont deux pour cent (2,0 %) pour le Président du Conseil et un pour cent et demi (1,5 %) pour chaque administrateur. Par ailleurs, 5,0 % du pool d'intérêt différé est réparti

entre les administrateurs selon cette même proportion. Aucun paiement n'a été décidé ou versé au titre de l'exercice 2021-2022.

Enfin, il était prévu une prime de 50.000 euros pour chaque administrateur (hors M. Frédéric Chesnais) en cas de cotation des actions de la Société, cette prime sera versée sur l'exercice 2022-2023.

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Aucune.

Effectifs pour l'exercice 2022-2023

Au 30 septembre 2022, l'effectif moyen de la Société était de six salariés, les autres intervenants étant consultants ou prestataires de services externes.

NOTE 27– ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- 1. Achat de Xave World** : Xave world fera partie d'AlphaVerse, la métaverse de CBI qui couvre déjà différents genres et expériences autour du jeu, de la musique et de nombreux autres domaines. Xave world offrira un large éventail de fonctionnalités et d'expériences : communautés, marché NFT, concerts, enregistrements et une crypto-monnaie dédiée. Par cette acquisition, CBI se renforce dans l'univers de la musique, avec des expériences de plus en plus variées en complément des partenariats avec United at home et Rave Age. Le prix d'achat est de 1,0 million d'euros : 0,1 million d'euros en espèces et 0,9 million d'euros payés en actions CBI à émettre, valorisées à 1,0 euro pour chaque action CBI.
- 2. Nouveau facteur de risque** : la société a décidé de rajouter le risque d'inflation (Cf. Paragraphe 23.4) et le risque lié à d'éventuels dépôts sur des plateformes d'échange (Cf. Paragraphe 23.5).
- 3. Changement d'adresse de siège social** : depuis le 1er novembre 2022, le siège social de la société est domicilié au 38 rue de Berri – 75008 Paris.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2022	242 587 500	24 258,8	981,0	-	(11 427,7)	3 807,0	17 619,0
Résultat net						(694,7)	(694,7)
Remboursement du prêt	2 000 000	200,0	2 300,0				2 500,0
Résultat N-1 mis en réserve					3 807,0	(3 807,0)	-
Ecart résultat filiales					(6,3)		(6,3)
Paiement par action IFRS 2					66,8		66,8
Neutralisation des actions en auto contrôle (IFRS2)					(66,8)		(66,8)
Retraitement IAS 32					(2 109,5)		(2 109,5)
Ajustement provision ATRI					(583,1)		(583,1)
Variation des écarts de change					(1,7)		(1,7)
Capitaux propres au 30 septembre 2022	244 587 500	24 458,8	3 281,0	-	(10 321,3)	(694,7)	16 723,7

